



Commune de SAINT-SAUVEUR

7, Place de l'Eglise
21270 SAINT-SAUVEUR
mairie@saint-sauveur.cotedor.fr
Téléphone : 03.80.47.44.99.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2026

Étaient présents : Emilie ALMEIDA, Lise NARDIN, Morgane LOSSET, Sophie GUIGUE, Florine VAUGE-LAPOSTOLLE, Arnaud BARTHELET, Gérald LANIER, Sébastien GILOT, Dominique BORNIER, Daniel RUARD,

Absents : Lionel TISSERANDOT.

Désignation d'un Secrétaire de séance :

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose qu'au «début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire».

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner un(e) Secrétaire de séance. Madame Morgane LOSSET est désignée Secrétaire de Séance.

Le Maire ouvre la séance à 19h34.

Démission de Monsieur Jean-Louis DRANCOURT :

Jean-Louis DRANCOURT a démissionné de ses fonctions de Conseiller Municipal et d'Adjoint au Maire. Cette démission a été enregistrée en date du 14 Septembre par la Préfecture de Dijon.

Cette démission a pour effet de modifier l'ordre du tableau.

Pour mémoire, l'ordre du tableau est le document officiel qui classe les membres d'un Conseil Municipal selon un rang protocolaire et hiérarchique précis.

L'ordre de classement respecte la hiérarchie suivante :

- **Le Maire**, qui occupe toujours la première place,
- **Les Adjoints au Maire**, qui prennent rang selon l'ordre de leur désignation ou de leur présentation sur la liste lors de l'élection,
- **Les Conseillers Municipaux**, classés dans l'ordre où ils se trouvaient sur la liste électorale.

Lors des dernières élections municipales, il y avait 11 candidats et deux suppléants portant respectivement les numéros 12 et 13.

De fait, Emilie ALMEIDA devient 1^{ère} Adjointe au Maire et Dominique BORNIER, inscrite en 12^{ème} position sur la liste électorale prend le 11^{ème} rang des Conseillers Municipaux. Elle est immédiatement installée et félicitée par l'ensemble des élus.

Délibération : Détermination du nombre d'adjoints au Maire :

Suivant les instructions de la Préfète *«Votre conseil étant au complet, je vous confirme qu'il vous appartient de convoquer le Conseil Municipal afin qu'il décide, sur votre proposition, s'il sera procédé ou non à l'élection d'un nouvel Adjoint»*. Daniel RUARD propose de ne pas élire de nouvel Adjoint pour l'instant ; il suggère une période d'observation de 6 à 9 mois, rappelant qu'à tous moments, cette position peut être revue.

Les conseillers proposent de faire un point d'étape en fin d'année ; cette proposition est acceptée.

Délibération : Fixation des indemnités de fonction de la 1^{ère} Adjointe :

Le Maire propose de passer à 5,5% le taux des indemnités de fonction d'Emilie ALMEIDA. L'indemnité de fonction d'un Adjoint au Maire se calcule en appliquant un pourcentage (taux maximal) à l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale (indice 1027).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Information : Fredon Bourgogne Franche-Comté :

Afin de lutter efficacement contre l'expansion du frelon à pattes jaunes, il est aujourd'hui important d'agir de manière collective. À l'image du dispositif mis en place pour l'ambroisie, Fredon BFC souhaite **constituer un réseau de référents "frelons à pattes jaunes"**.

«Nous cherchons à identifier, dans la mesure du possible, un référent par Commune et un par intercommunalité. Les référents «frelon à pattes jaunes» peuvent être les mêmes personnes que les référents ambroisie, les référents Espèces Exotiques Envahissantes ou tout autre référent déjà en place sur le territoire. Il peut également s'agir d'une personne désignée spécifiquement pour assurer cette mission, élue ou employée».

Le Maire sollicite les élus. Cette fonction de référent n'est pas expliquée par Fredon BFC ; ce point reste à définir.

Après un tour de table, aucun conseiller ne souhaite remplir cette fonction.

Information : Intervention de la Commune vis-à-vis des personnes vulnérables :

Suite à la période caniculaire de cet été 2026, un inventaire des habitants concernés (déterminé par l'âge), a été réalisé et les personnes concernées ont été contactées par courrier.

C'est Morgane LOSSET, Conseillère Municipale qui a piloté le dispositif.

Elle fait un point sur cette action en Conseil : sur les 24 personnes contactées, 12 réponses sont parvenues à la Mairie. Il n'y a pas eu de demande de visite ou de soutiens particuliers exprimés.

Le Maire remercie Morgane LOSSET pour cette action municipale.

Information : Travaux salle Communale :

Le Maire donne la parole à Arnaud BARTHELET, délégué aux travaux sur ce projet qui présente l'évolution du chantier avec quelques photos. A ce jour, nous constatons un retard de 2 semaines par rapport au planning.

Arnaud BARTHELET pense qu'une partie de ce retard pourrait être rattrapé dans les semaines qui viennent.

.../...

Une visite de chantier est prévue pour les habitants qui le souhaitent. Une date sera bientôt communiquée par courriel et sur panneau pocket. Actuellement, le chantier est en phase «gros œuvre» et la circulation des piétons est difficile et dangereuse.

Le Maire remercie Arnaud BARTHELET pour ce point d'étape.

Information : stérilisation des chats errants :

Le Maire cède la parole à Dominique BORNIER qui indique avoir contacté le vétérinaire de Pontailier-sur-Saône qui accepte de réaliser la stérilisation des chats errants. Toutefois, le vétérinaire a déconseillé de faire pratiquer cette stérilisation en période de canicule pour des raisons sanitaires.

La Commune recherche des cages pour «trapper» les chats errants. Dominique BORNIER se met en rapport avec les chasseurs qui disposent souvent de telles cages pour piéger les nuisibles.

Le Maire remercie Dominique BORNIER pour le suivi de cette action.

Délibération : Vente d'un terrain constructible :

Suivant l'esquisse jointe à ce compte rendu, les lots 1 à 6 sont vendus dans les conditions suivantes :

Lots entiers au prix de 35€ le mètre carré

Lots fractionnés en deux (pour permettre un moindre coût à l'acheteur) au prix de 40€ le mètre carré.

Cette proposition est soumise au vote :

Pour : 9 voix - Abstention 1 voix - Contre 0 voix

Délibération : Décision Modificative N° 1-2026 :

Le Maire explique aux nouveaux élus le fonctionnement d'une Décision Modificative et présente un extrait du budget primitif pour illustrer son propos.

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)	Montant	Article (chapitre)	Montant
6218 (012) Autre personnel extérieur	830		
6413 (012) Personnel non titulaire	410		
6450 (012) Charges SS	160		
Total dépenses	1 400,00		

Proposition de Décision Modificative :

Prévision des crédits pour l'exercice 2026

Le budget est en suréquilibre en fonctionnement, donc:

Fonctionnement dépenses :

Article 6218 : + 830€

Article 6413 : + 410€

Article 6450 : + 160€

Après prise en compte de la Décision Modificative, les recettes de fonctionnement sont de 346 017,23€ et les dépenses de fonctionnement sont de 167 637,00€.

Cette Décision Modificative est soumise au vote ; elle est acceptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Gérald LANIER souhaite voir traiter la question de la sécurisation de la traversée du village et notamment dans la Rue du Treige Cachot.

Le Maire indique que cette question sera abordée en même temps que la sécurisation de l'entrée du village sur la RD25 coté Montmançon.

Une proposition a été faite par le Conseil Départemental ; elle sera traitée et présentée par la 1ère Adjointe en charge de l'urbanisme en fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h46.